

Qu'est ce que le PLU ?

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) définit le projet de la commune pour les années à venir. C'est un projet global qui prend en compte l'urbanisme, le social, l'économie, l'agriculture, l'environnement et le développement durable. C'est un document qui traduit le projet d'intérêt communal en règlement écrit et graphique.

Pourquoi avoir révisé le PLU ?

Les objectifs du PLU actuel sont soit partiellement soit totalement réalisés.

Dans la conjoncture économique et touristique actuelle, il est nécessaire de réviser le PLU pour adapter le document aux nouveaux enjeux. Le PLU doit être conforme au SCOT en cours d'approbation.

Quelle obligation ?

Le document en vigueur doit intégrer les évolutions législatives (ALUR, GRENELLE...) et les orientations du SCOT.

Quel risque à ne pas le faire ?

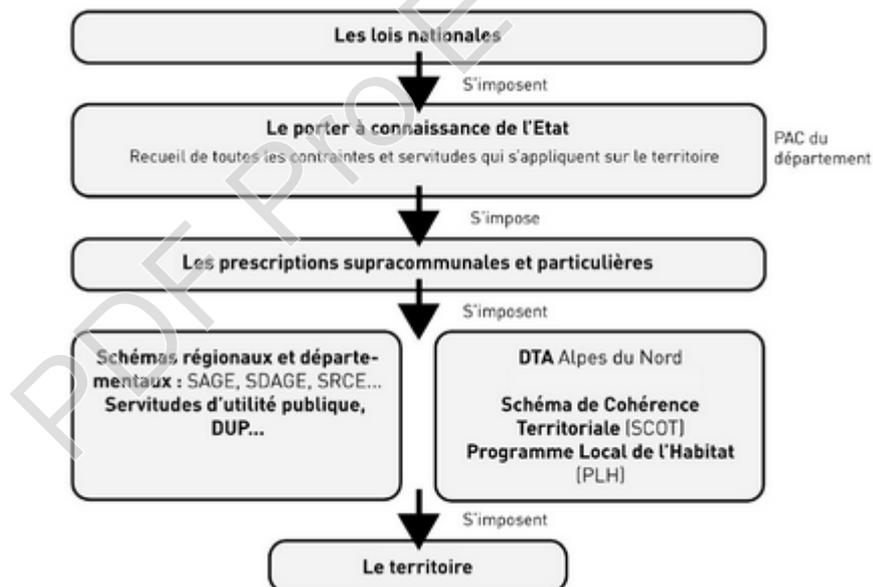
Au 1er janvier 2017, les PLU non grenelles sont privés d'effet ; le PLU initial s'en trouve fragilisé.

Quelle est la durée d'un PLU ?

La durée moyenne d'un PLU est de 2-3 ans.

Est-ce le Maire qui décide de tout ?

Le PLU n'est pas un document de planification isolé, il doit répondre au cadre législatif en perpétuelle évolution et aux documents de planification supérieurs.



Les lois Grenelle, ALUR donnent une place clé aux aspects de préservation de la biodiversité, de préservation des espaces agricoles, de limitation de la consommation d'espace et de mixité sociale.

- Limiter la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbaine

- Favoriser la densification des zones urbaines (obligation de recenser les « dents creuses », de réaliser un bilan de la consommation de l'espace)
 - Donner des objectifs chiffrés de la modération de la consommation d'espace
 - Protéger la biodiversité et les continuités naturelles.
- ⇒ **Les élus doivent travailler finement l'enveloppe urbaine et les dents creuses pour pouvoir justifier toute extension possible.**



PDF Pro Evaluation